

Elle dit que les provinces doivent étendre aux Indiens les services qu'elles assurent aux autres citoyens qui vivent sur leur territoire et que le gouvernement fédéral est disposé à transférer des fonds pour aider les provinces en ce sens.

Elle dit que les représentants de la collectivité indienne doivent participer aux discussions engagées avec les provinces.

Elle dit que les ministères fédéraux agiront de concert avec les gouvernements provinciaux qui veulent bien prêter leur concours.

Elle dit que les Indiens doivent gérer leurs propres terres.

Elle dit que les bandes qui désirent obtenir les titres de propriété de leurs terres doivent pouvoir le faire.

Elle dit que si les gouvernements provinciaux étendent leurs services aux Indiens et si les autres ministères fédéraux font de même, le ministère des Affaires indiennes disparaîtra progressivement. Après tout, ce ministère a été la cible des critiques les plus diverses. Qui donc pourrait blâmer le gouvernement d'avoir pris ces détracteurs au pied de la lettre?

La déclaration dit qu'on espère accomplir ce travail d'ici cinq ans. Elle ajoute qu'il faudra encore un certain temps pour que les Indiens assument la gestion de leurs terres. La période de temps peut alors varier grandement. Mais plusieurs s'en sont tenus à une période de cinq ans, ce qui est pratiquement impossible. Il ne faut pas oublier qu'il y a 550 bandes et plus de 2,000 réserves. Il sera nécessaire d'élaborer une loi pour la protection des terres des Indiens. Une telle loi devra faire l'objet de discussions et de consultations; il faudra ensuite la rédiger, l'adopter et la mettre en application. Faire tout cela en cinq ans est complètement impossible. Jamais nous n'avons songé à une chose pareille. Nous savons, comme les Indiens d'ailleurs, que l'établissement d'une telle situation exigera beaucoup de temps.

La déclaration dit que les traités seront examinés par les Indiens et par le commissaire aux revendications des Indiens, lequel déterminerait la meilleure façon d'arbitrer les réclamations présentées par les habitants des réserves.

Elle dit que le gouvernement reconnaît que tous les Canadiens doivent se rendre compte des qualités, de la valeur et de la richesse de la culture et des dialectes indiens.

Elle dit que le gouvernement élaborerait, en collaboration avec les Indiens, des programmes qui favoriseraient l'enrichissement de leur patrimoine culturel et leur permettraient d'affirmer leur identité propre.

[L'hon. M. Chrétien.]

Sont-ce là des propositions qu'on doit considérer comme une révocation des traités? Peut-on découvrir là un génocide culturel? Je ne vois pas comment on peut soutenir une telle chose.

Dès que le projet relatif à la politique indienne a été divulgué, certains journaux ont fait des manchettes où il était question de «céder l'administration des Indiens aux gouvernements provinciaux».

Peu après, des éditoriaux ont paru au sujet des difficultés qu'occasionnerait la mise en application d'un projet qui n'avait même jamais été proposé.

A peu près au même moment, certains dirigeants indiens ont commencé à prévenir le gouvernement de ne pas tenter ce qu'eux-mêmes essaient de faire depuis de nombreuses années.

L'important, à l'heure actuelle, c'est d'étudier avec bon sens et logique les mesures à prendre et de discerner les principaux éléments du problème existant, de façon à pouvoir les traiter comme il convient.

Nous voulons avoir des pourparlers, tant avec les représentants indiens qu'avec les gouvernements provinciaux.

Je comprends très bien la réaction des Indiens, face aux propositions contenues dans la politique annoncée. Ces propositions représentent une rupture radicale avec le passé. Les porte-parole des Indiens ont demandé un certain temps pour étudier ces propositions et pour présenter des contre-propositions. C'est là une attitude tout à fait raisonnable.

Se basant sur l'expérience du passé, les Indiens entretiennent une profonde méfiance envers les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, et ils accueillent leurs propositions avec réserve.

Lors d'entretiens privés avec les représentants des Indiens, je leur ai expliqué la nouvelle politique proposée et ils m'ont fait part de leurs commentaires et de leurs critiques. Ces séances de consultation ont été très utiles et nous en tiendrons d'autres.

Les mesures qu'il faudra prendre donnent lieu à des divergences d'opinions. Il faudra avoir encore de longues discussions avant de passer à l'action.

Nous ne pouvons toutefois nous permettre de rejeter d'emblée ce qui n'a jamais été proposé.

L'année dernière, une série de séances de consultation ont été tenues avec des porte-parole de chacune des bandes indiennes. Il est bientôt devenu évident que, pour un grand nombre d'Indiens, la loi sur les Indiens n'était pas la première question prioritaire. De même, on s'aperçut bientôt que les restrictions im-